



Mon épouse ne s'occupe pas de son fils, mais veut la garde

Par **MRK**, le 10/09/2010 à 16:49

Bonjour à tous, voila mon problème:

Je suis marié à une femme malgache depuis 2004. Grâce à moi elle a eu sa carte de séjour de 10 ans, et pu vivre tranquillement sans travailler à la maison, même lorsqu'elle était à Madagascar je lui envoyait déjà de l'argent pour son loyer la-bas. La belle vie quoi! Une fois en France c'est pareil, madame ne veut pas travailler pour quelqu'un et préfère être son propre patron. Comme je suis militaire, je suis muté 3 ans à la Réunion donc je lui propose de faire un enfant, c'est le bon moment. Idée acceptée et le bébé née début 2009 à la Réunion. Depuis ce jour là elle me reproche cette "vie misérable" à la maison, que je l'ai bien piégée etc etc. Après quelques mois de crises, on décide d'envoyer notre fils de 1 an chez mes parents en France métropolitaine. Depuis qu'il est parti la-bas, elle je ne la voit que très rarement, elle fait sa vie je ne sais où, pour "trouver du travail" et gagner de l'argent. Cela fait maintenant 9 mois que je n'ai pas vu mon fils qui heureusement va bien. Je lui dit mon intention de divorcer et là elle me dit qu'elle veut la garde de son fils, qu'on vende nos deux studios locatifs encore sous crédits, qu'elle veut une pension, compensatoire etc etc... Et que ca m'apprendra à la tromper, ce qui sait effectivement passé un soir de fête ou j'avais bu plus que de raison. La voisine m'a sauté dessus, une vraie tarée, qui a déformé toute la vérité et bouffé la tête de ma femme par la suite parce que justement elle n'a pas eue ce qu'elle voulait, c'est à dire que je la mette enceinte car son mari ne veut pas d'enfants. Elle avait même demandé à ma femme de faire mère porteuse! Donc son but a été de monter ma femme contre moi afin de nous faire séparer et de récupérer notre enfant....

Je me sens complètement trahi par ma femme, à qui j'ai toujours tout donné sans rien demander, juste de faire son rôle de mère puisqu'elle ne travaille pas, et par cette malade de voisine qui à bien joué son rôle de sa....pe. J'ai la haine maintenant.

Que puis-je faire pour avoir la garde de mon fils (j'ai peur qu'elle ne parte avec lui à Madagascar malgré qu'il soit seulement français), ne pas perdre mes appartements (communauté de biens), et ne pas lui verser d'indemnisation compensatoire?

Mon souhait le plus cher serait qu'elle se casse dans son pays et que je n'entende plus parler d'elle mais bon... Quels droits a-t-elle en tant qu'étrangère mère d'enfant français en France?

Merci de vos réponses

Par **Domil**, le 10/09/2010 à 17:03

Tenez un tel discours devant un juge, et vous aurez droit au pire ...

C'est dingue comme certains ont toujours des excuses foireuses pour justifier un adultère. Et en plus, vous voudriez qu'elle n'ait moins de droit parce qu'elle est de nationalité étrangère.

Prenez un avocat qui parlera à votre place et en attendant, surtout taisez-vous, vous êtes votre pire ennemi.

Quoi que vous fassiez, la communauté sera dissoute par moitié. Pour le reste, faites avec l'avocat

Par **MRK**, le **10/09/2010** à **17:39**

Des excuses "foireuses"??? alors que je suis de bonne foi. ma voisine est une malade mentale, ma femme le sait très bien et s'en sert contre moi pour essayer de me détruire. Ce que je n'ai pas dit c'est qu'elle s'est vengée en me trompant par la suite, et voyez-vous je l'ai accepté et je lui ai pardonné.

Et je voudrais qu'elle n'ai rien car à part dilapider mon fric dans des projets qui n'ont jamais aboutit, m'avoir caché pendant 7 ans qu'elle avait un fils dont elle ne s'occupe jamais (quelle honte), si je lui laisse mon fils, il n'aura aucune éducation correcte car elle s'en fout de lui, depuis 9 mois qu'il est chez mes parents, pas une seule fois elle n'a appelé ou demandé de ses nouvelles, et elle n'a aucune envie de l'avoir avec elle "dans ses pattes". Ça n'a rien à voir avec sa nationalité. J'ai pas besoin d'une morale à deux balles mais d'un avis sur ce que je peux faire pour me sortir de cette merde. Mais bon si j'ai bien compris ya qu'un avocat qui pourra m'aider, donc ce site ne sert à rien en somme. Merci quand même

Par **Domil**, le **10/09/2010** à **18:51**

Pour vous donner un exemple :

- "malade mentale" donc elle a été diagnostiquée par un médecin comme étant atteinte d'une pathologie mentale et vous en avez la preuve ?

Vous arguez d'un complot contre vous. Vous en avez la preuve ?

- L'adultère en réponse à un adultère de l'autre antérieur,, peut être excusable

- "votre fric" ... non ce n'est pas le votre c'est celui de la communauté. ça montre un état d'esprit

Vous avez vraiment besoin d'un avocat pour ordonner vos arguments et ne pas en donner qui vont se retourner contre vous.

Par **MRK**, le **10/09/2010** à **19:52**

De toute façon l'adultère (qui pour moi n'en est pas un), est juste une bonne excuse pour se débarrasser de moi, de son bébé et de sa vie qui ne lui convient plus. C'est tellement facile. Et en plus la justice la protège! J'espère tomber sur un pur avocat qui va la nitrater. Et justice sera faite.